

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL368

présenté par

Mme Thourot, rapporteure et M. Fauvergue, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et suivants »,

la référence :

« à 222-16-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.